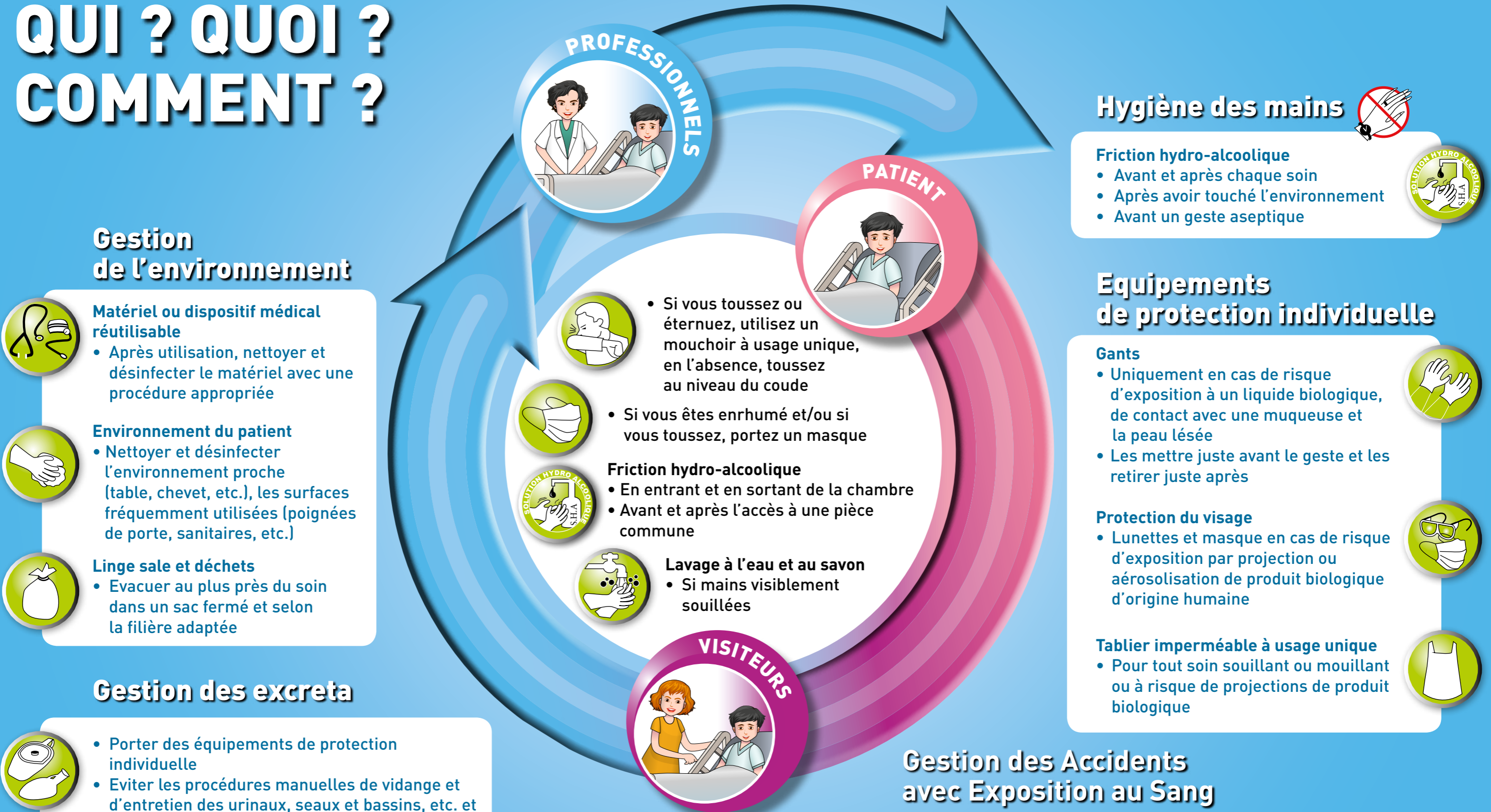


PRÉCAUTIONS STANDARD 2019 : QUI ? QUOI ? COMMENT ?



Gestion de l'environnement



Matériel ou dispositif médical réutilisable

- Après utilisation, nettoyer et désinfecter le matériel avec une procédure appropriée



Environnement du patient

- Nettoyer et désinfecter l'environnement proche (table, chevet, etc.), les surfaces fréquemment utilisées (poignées de porte, sanitaires, etc.)



Linge sale et déchets

- Evacuer au plus près du soin dans un sac fermé et selon la filière adaptée

Gestion des excréta



- Porter des équipements de protection individuelle
- Eviter les procédures manuelles de vidange et d'entretien des urinaux, seaux et bassins, etc. et proscrire leur rinçage avec douche et douchette

PROFESSIONNELS



PATIENT



VISITEURS



- Si vous toussiez ou éternuez, utilisez un mouchoir à usage unique, en l'absence, toussiez au niveau du coude



- Si vous êtes enrhumé et/ou si vous toussiez, portez un masque



Friction hydro-alcoolique

- En entrant et en sortant de la chambre
- Avant et après l'accès à une pièce commune



Lavage à l'eau et au savon

- Si mains visiblement souillées

Hygiène des mains

Friction hydro-alcoolique

- Avant et après chaque soin
- Après avoir touché l'environnement
- Avant un geste aseptique



Equipements de protection individuelle

Gants

- Uniquement en cas de risque d'exposition à un liquide biologique, de contact avec une muqueuse et la peau lésée
- Les mettre juste avant le geste et les retirer juste après



Protection du visage

- Lunettes et masque en cas de risque d'exposition par projection ou aérosolisation de produit biologique d'origine humaine



Tablier imperméable à usage unique

- Pour tout soin souillant ou mouillant ou à risque de projections de produit biologique



Gestion des Accidents avec Exposition au Sang

- Porter les protections individuelles pour les soins exposant à un risque de projections / aérosolisation
- Pour les soins utilisant un objet perforant : porter des gants et utiliser les dispositifs médicaux sécurisés
- Connaître la conduite à tenir en cas d'AES



CPias
Pays de la Loire